

# POUR CONDUIRE un véhicule d'urgence



Pour conduire un véhicule d'urgence (par exemple, une ambulance, un véhicule de police ou de service d'incendie), vous devez être titulaire d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 4A ou d'une classe supérieure (1, 2 ou 3). La classe 4A autorise également la conduite de véhicules des classes 4B, 5, 6D et 8.



## Pour obtenir le permis de la classe 4A

EN RÉSUMÉ	OUI	NON
Expérience de conduite	X	
Permis d'apprenti conducteur		X
Test visuel	X	
Évaluation médicale	X	
Cours de conduite obligatoire		X
Examen théorique	X	
Examen pratique		X

### Expérience de conduite

Avant d'obtenir le permis de la classe 4A, vous devez :

- avoir 24 mois d'expérience comme titulaire d'un permis valide, qu'il s'agisse d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 5;  
**ou**
- être titulaire d'un permis valide, qu'il s'agisse d'un permis probatoire ou d'un permis de conduire de la classe 5 et avoir réussi un cours de conduite d'un véhicule d'urgence reconnu par la Société.

### Évaluation médicale et test visuel

Présentez-vous dans un centre de services de la Société pour :

- y subir un test visuel; et
- obtenir le formulaire d'évaluation médicale que vous devez faire remplir par votre médecin. Vous devez retourner le formulaire rempli à la Société.

## Examen théorique

- Prenez rendez-vous pour passer l'examen dans un centre de services de la Société.
  - N'oubliez pas d'apporter, pour votre rendez-vous :
    - votre permis probatoire ou permis de conduire;
    - la lettre d'autorisation que vous avez reçue de la Société à la suite de votre évaluation médicale;
    - la somme requise pour payer l'examen théorique et le nouveau permis.
  - L'examen théorique comporte 30 questions à choix multiple et porte sur les aspects suivants :
    - la signalisation routière;
    - le Code de la sécurité routière;
    - les techniques de conduite d'un véhicule d'urgence.
- Pour réussir l'examen, vous devez avoir au moins 22 bonnes réponses.

- En cas d'échec :

- vous devrez attendre 7 jours après l'échec avant de reprendre l'examen;
- vous devrez prendre un autre rendez-vous avec la Société.

## Préparez-vous adéquatement

- Nous vous suggérons d'étudier :
  - Conduire un véhicule de promenade
  - Guide de la route

Ces publications sont en vente aux Publications du Québec et dans les librairies.

### Pour prendre un rendez-vous

- Services en ligne  
[saaq.gouv.qc.ca/examen](http://saaq.gouv.qc.ca/examen)

### Pour plus de renseignements

- Société de l'assurance automobile du Québec  
Région de Québec : 418 643-7620  
Région de Montréal : 514 873-7620  
Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620  
[saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)